



Extrait du registre des décisions

Bureau du 15 avril 2021

n° 056-21

Objet : *RS - Demande de subventions pour les travaux de requalification de la RD 1006 entre les carrefours de la Garatte et de la Trousse sur les communes de Barberaz et La Ravoire*

- date de convocation le 09 avril 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi quinze avril dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis Chambéry, Parc des expositions, Hall D, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 35

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierreton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Michel Camoz - Alain Caraco - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoiz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Pierre Brun à Martin Noblecourt - de Maryse Fabre à Cécile Trahand

• conseillers excusés : 14

Jean-François Beccu - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Corinne Charles - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Sandra Ferrari - Marcel Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Thieffinat

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 15 avril 2021

délibération n° 056-21

objet **RS - Demande de subventions pour les travaux de requalification de la RD 1006 entre les carrefours de la Garatte et de la Trousse sur les communes de Barberaz et La Ravoire**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que la route de Challes (RD 1006) sur les communes de Barberaz et La Ravoire est classée voirie d'intérêt communautaire. A ce titre, Grand Chambéry est maître d'ouvrage des travaux de requalification de cet axe.

Suite à la concertation publique, dont le bilan a été approuvé par le Conseil communautaire du 27 juin 2019, les études d'avant-projet ont été menées afin de préciser le scénario retenu contenant les aménagements suivants :

- l'élargissement de la chaussée à l'approche des carrefours à feux,
- la création d'un trottoir sécurisé sur l'ensemble de l'itinéraire aménagé,
- la mise en accessibilité des arrêts de bus,
- la rénovation de l'éclairage public,
- l'enfouissement des réseaux aériens,
- la plantation de végétaux et la création d'espaces paysagers,
- la création d'un giratoire au carrefour de la Trousse,
- la reconfiguration et l'extension du parking relais de la Trousse,
- la création d'une liaison cyclable à la voie verte de la Leysse depuis le parking relais,
- la création de zones d'arrêt de covoiturage.

Une première phase de travaux sur la section ouest du projet, comprise le long de la Leysse hors carrefour de la Trousse, pourrait débuter fin 2021.

Pour ces travaux, il est proposé de solliciter l'Etat pour une subvention la plus élevée possible au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), ainsi que la Région, le Département et tout autre financeur éventuel dont le dispositif de subventionnement rendrait éligible le projet de requalification de la RD 1006.

Le cout prévisionnel de l'ensemble des travaux de la section ouest est estimé à 3 200 000 € HT.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau l'autorisation des demandes de subventions,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : sollicite l'Etat (DSIL) pour une subvention au titre des travaux de requalification de la RD1006 sur les communes de Barberaz et La Ravoire, ainsi que la Région, le Département et tout autre financeur éventuel,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer tous les documents à intervenir,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 056-21

Objet de l'acte : RS - Demande de subventions pour les travaux de requalification de la RD 1006 entre les carrefours de la Garatte et de la Trousse sur les communes de Barberaz et La Ravoire

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

Date de l'acte : 15 avril 2021

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210415-lmc1H25182H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25182H1

Date de transmission en Préfecture : 26 avril 2021

Date de réception en Préfecture : 26 avril 2021

Période d'affichage : du au